

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 décembre 2023

RELANCER L'ORGANISATION DES CLASSES DE DÉCOUVERTE - (N° 1931)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N° 22

présenté par

M. Ray, M. Brigand, Mme Gruet et M. Fabrice Brun

ARTICLE PREMIER

À la seconde phrase de l'alinéa 3, après le mot :

« nouveau »

insérer les mots :

« , notamment la découverte du milieu rural pour les élèves d'établissements situés dans les grandes aires urbaines, »

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'objectif de cet amendement est de familiariser les élèves issus de grandes métropoles à la découverte des territoires ruraux.

88% des communes de notre pays sont rurales et pourtant les deux tiers de la population française vivent dans des aires urbaines.

C'est pourquoi il est essentiel de sensibiliser les enfants dès le plus jeune âge aux enjeux et aux spécificité du monde rural qui a façonné notre pays historiquement, économiquement et politiquement.

Les ressources naturelles de nos espaces ruraux sont essentiel au dynamisme de notre l'économie verte et participent activement au redressement de la France et à son attractivité touristique. Nos paysages agricoles, nos bocages, nos espaces forestiers, et nos clochers sont le visage de la France à l'étranger.

La ruralité permet également de réponse aux enjeux auxquels notre société est confrontée : logement, cadre de vie, qualité alimentaire, développement économique et emplois, économie du bien-être, transitions énergétique, écologie, etc.

Par ailleurs, dans un contexte où la réindustrialisation de la France devient pressante, les territoires ruraux présentent des atouts stratégiques plus larges : ces territoires disposent de disponibilités foncières, plus difficilement mobilisables dans les métropoles, ainsi que les ressources humaines nécessaires pour développer des écosystèmes industriels performants sur le plan international.

Dès lors, il est nécessaire de valoriser les territoires ruraux et cela passe notamment par une sensibilisation de la population dès le plus jeune âge.